



## Centre de presse

[<-- Retour à la liste](#)

### *Amélioration des conditions de vie des aînés*

#### LA MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS, MARGUERITE BLAIS, ANNONCE UN INVESTISSEMENT DE 12 M\$ POUR LES MUNICIPALITÉS D'ICI 2012

Sherbrooke, le 16 novembre 2009 – C'est en compagnie du maire de la Ville de Sherbrooke, M. Bernard Sévigny, que la ministre responsable des Aînés, M<sup>me</sup> Marguerite Blais, a procédé au lancement de la démarche Municipalité amie des aînés, dotée d'une enveloppe budgétaire récurrente de 1 million de dollars. S'ajoute à cette initiative un soutien additionnel de 3 millions de dollars annuellement, pour les trois prochaines années, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, pour le financement de projets d'aménagement ou d'amélioration du mobilier urbain. Il s'agit donc d'un investissement total de 12 millions de dollars jusqu'en 2012 inclusivement.

1 M\$ récurrent par année pour soutenir les municipalités

Ainsi, 1 million de dollars récurrent est octroyé aux municipalités qui décident d'adopter la démarche Municipalité amie des aînés. Elles obtiendront également un soutien technique du Carrefour action municipale et famille, le partenaire principal du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre de cette démarche.

« Un peu partout au Québec, de nouvelles mairesses et de nouveaux maires ont été élus le 1<sup>er</sup> novembre et je les félicite. Je profite de cette occasion pour les inviter à entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés. C'est une façon extraordinaire d'encourager le vieillissement actif, notamment en assurant une plus grande mobilité des personnes aînées et aussi en favorisant leur participation à la vie municipale », explique la ministre Blais.

La démarche Municipalité amie des aînés s'inspire du cadre d'orientation Vieillir en restant actif de l'Organisation mondiale de la santé. Elle a notamment comme finalité l'adaptation de politiques, de services et de structures municipales propices au vieillissement de sa population. Une des conditions gagnantes est d'assurer que les aînés participent à chacune des étapes et que l'ensemble de la collectivité y contribue.

Par exemple, les municipalités pourraient développer une gamme d'activités de loisir plus variées pour les personnes aînées, prévoir la progression de la demande pour des services de transport adapté, revoir le mobilier urbain en tenant compte des nouvelles réalités démographiques ou même éviter que le nombre de logements destinés aux aînés soit insuffisant ou que ces logements soient mal adaptés à leurs besoins.

Un soutien additionnel de 9 M\$ pour les trois prochaines années

De plus, au nom du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la ministre Blais a également fait savoir que le gouvernement du Québec met à la disposition des municipalités 3 millions de dollars par année, pour les trois prochaines années, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

« Je suis heureux de joindre mes efforts à ceux de ma collègue, la ministre responsable des Aînés, pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées et favoriser leur bien-être. Les municipalités qui entameront la démarche Municipalité amie des aînés pourront être financées pour des projets d'aménagement ou d'amélioration du mobilier urbain tel un parc intergénérationnel ou un sentier pédestre », a expliqué le ministre Lessard.

Sherbrooke, première ville reconnue Municipalité amie des aînés

Depuis 2008, la Ville de Sherbrooke fait partie, avec Drummondville, Rimouski, l'arrondissement de Charlesbourg de la ville de Québec, Rivière-du-Loup, Granby et la MRC de Témiscamingue, des projets pilotes qui ont adopté la démarche Municipalité amie des aînés.

La ministre Marguerite Blais est très fière de décerner la toute première reconnaissance Municipalité amie des aînés à la Ville de Sherbrooke. Cette reconnaissance vise à souligner la qualité de la démarche qu'elle a entreprise dans le but de permettre aux Sherbrookoises et aux Sherbrookoises de vieillir tout en restant actifs.

« Je suis très fier que Sherbrooke soit reconnue comme l'une des municipalités pionnières quant à l'implantation de la démarche Municipalité amie des aînés au Québec. Je salue les efforts du gouvernement qui encouragent le vieillissement actif et j'incite toutes les municipalités du Québec à adhérer à ce concept pour optimiser la qualité de la vie des aînés », a mentionné le maire de Sherbrooke, M. Bernard Sévigny.

Les municipalités qui déposeront un plan d'action découlant de la démarche Municipalité amie des aînés obtiendront aussi un certificat de reconnaissance pour souligner cet accomplissement, et leur nom sera inscrit dans un répertoire accessible sur le site Web du ministère de la Famille et des Aînés.

Pour de plus amples renseignements et pour consulter les documents concernant la démarche Municipalité amie des aînés, consulter le site Web du Ministère : [mfa.gouv.qc.ca](http://mfa.gouv.qc.ca).

[Haut de la page](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2007